

BAnQ-Rimouski / CN104, S45 / Renonciation par la veuve Alexandre de Kerouacq au Sieur Verbois, 23 juillet 1736 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Kamouraska, Série Étienne Janneau. (Microfilm : 4M01-0451)

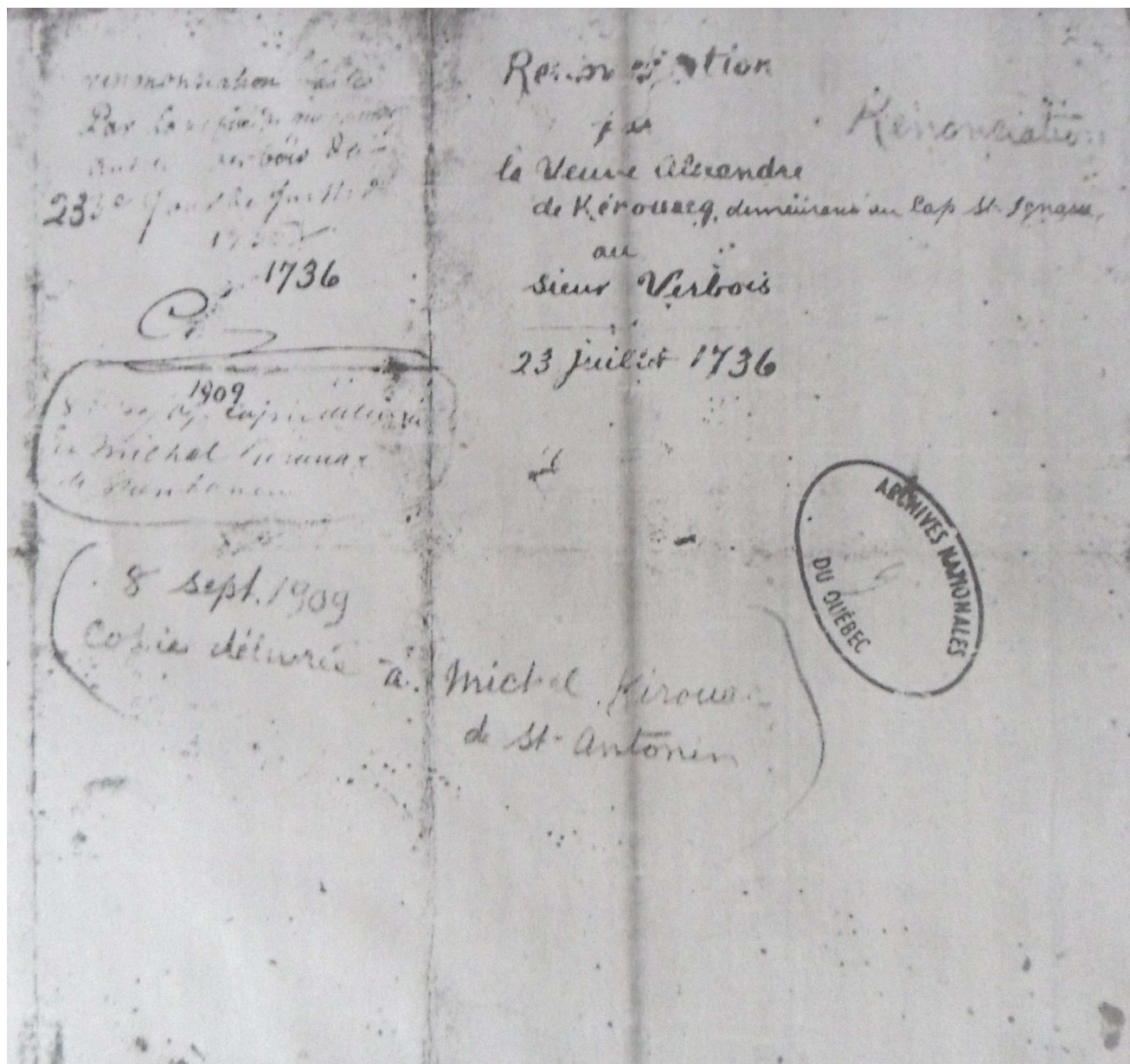
Par devant Étienne Janneau, notaire royal, résident dans la seigneurie des aunes, paroisse de Saint-Roch, a été présente, en sa personne, Louise Bernier, veuve de feu le Sieur Alexandre de Kéroack, demeurant au Cap St-Ignace, laquelle, de son bon gré et volonté, à l'amiable, se voyant dans l'impossibilité de payer sa part de la terre que feu le Sieur de Kéroack avait acquise du Sieur Verbois, appelée « les trois ruisseaux », dépendant de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, prenant (son front) de la Pointe au bouleau jusqu'à la pointe de la grande anse, laquelle dite Louise Bernier a renoncé et renonce, par les présentes, à sa moitié du dit bien qui aurait pu lui revenir et, voyant son insolvabilité, a remis et remet sa moitié du dit bien que le dit Sieur Verbois avait vendu à feu le dit Sieur Kéroack, son mari. Par acte passé par le dit notaire soussigné, laquelle dite Bernier annule, par les présentes, la moitié de ce qui pouvait lui revenir, suivant la communauté de biens qu'elle avait de feu le Sieur de Kéroack, et le dit Sieur Verbois prenant et acceptant la dite cession qui lui a été faite par la dite veuve de Kéroack, les dites parties promettent avoir tout agréé de ce qui précède pour agréable, renoncent à toute chose contraire, obligent chacun en droit, soit (c'est-à-dire), pour le contenu, en ces présentes. Car ainsi ils promettent, obligent, renoncent.

Fait et passé en notre étude, après-midi, ce vingt-troisième jour de juillet, mil sept cent trente-six, en présence des témoins, demeurant au dit lieu, qui ont signé avec le dit Sieur Verbois et nous dits notaires, et la dite Bernier a déclaré ne savoir écrire ni signer de cet interpellé, après enquête suivant l'ordonnance.

Decoteaux
J. Dupuis
E. Janneau

***Recherche : Abbé Gérard Lévesque
Transcription du texte et adaptation par l'abbé Gérard Lévesque
Numérisation : François Kirouac***

BAnQ-Rimouski / CN104, S45 / Renonciation par la veuve Alexandre de Kerouacq au Sieur Verbois, 23 juillet 1736 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Kamouraska, Série Étienne Janneau.



[illegible]